



Réservation camping

Par **Xav11430**, le **11/08/2024** à **17:31**

Bonjour,

J étais en couple, union libre, et nous avons décidé de partir cet été en vacance ensemble. Madame a réservé à son nom 2 semaines dans un camping. Chacun a payé sa part, la mienne via Cb à la centrale de réservation. Je n apparaissait pas dans la réservation initiale car Madame a utilisé ses chèques Vacaf et il ne fallait pas que j apparaisse sur la confirmation de réservation.

Il y a une semaine, nous nous sommes séparés et Madame ne me repond plus. Via un lien, j ai pu procéder à un pré enregistrement auprès du camping et j ai fait apparaître 4 personnes, elle, sa fille, ma fille et moi.

J ai demandé au camping de m envoyer la confirmation faisant apparaître mon nom, le sien, afin que je puisse accéder au bungalow.

Madame était en copie, et à immédiatement contacte le camping pour faire disparaître mon nom et celui de ma fille.

Le camping me dit que n etant pas titulaire de la réservation, je ne peux rien faire et je n existe pas.

J ai tout de même en ma possession ce document de confirmation faisant apparaître nos 4 noms, est il valable même si le camping à fait une modification par la suite ?

Puis je faire valoir le fait que j'ai payé le camping via mon compte bancaire ?

J ai envoyé un message sans réponse de Madame lui demandant de bien vouloir accepter de partir en vanaces tous ensemble, il y a 2 chambres, chacun pourrait dormir avec sa fille, et faire l'effort pour que les enfants passent de bonne vacances.

J ai payé plus de 1700 euros, ma fille est déçue et je dois trouver une autre location.

Ayant en possession la confirmation de réservation à mon nom, même si le camping l.a modifié par la suite, et avec mes paiements, puis je quand même me présenter au camping pour faire valoir mon droit d accès au bungalow au même titre que Madame, titulaire initiale de la réservation.

Merci pour votre aide, nos vacances sont du 17 au 31 août...

Par **youris**, le **11/08/2024** à **17:43**

bonjour,

l'origine du paiement ne vaut pas réservation automatiquement au nom du payeur.

la confirmation de réservation à votre nom n'existe plus puisque celle-ci a été modifiée, vous ne pouvez pas prétendre accéder au camping.

par contre, votre ex devrait vous rembourser.

dans cette situation, est-ce bien raisonnable de vouloir partir en vacances ensemble.

salutations

Par **Xav11430**, le **11/08/2024** à **17:52**

Merci, je voulais partir ensemble pour les enfants, surtout ma fille, 7 ans qui n'a rien demandé...

Je peux faire un effort de 2 semaines pour que tout se passe bien.

Si je comprend bien, le titulaire peut modifier autant qu'il veut la confirmation même si j'apparaît sur le 1er document, je n'ai aucun droit ??

Pour demander un remboursement à mon ex, c'est pareil, je ne pourrais rien prouver.

J'ai tout perdu si je comprend bien.

Cordialement

Par **Xav11430**, le **11/08/2024** à **17:59**

J'ai à mon nom et au sien, la confirmation de réservation d'une location, à présenter le jour de votre arrivée.

Et également les bons de réservation des 2 semaines faisant apparaître nos 2 noms, ainsi que les participants, à savoir 4 personnes... comme prévu initialement.

Ces documents ont été modifiés par la suite à sa demande auprès du camping et maintenant je n'apparaît nulle part.

Je voulais me présenter avec ces documents initiaux faisant apparaître mes noms prénoms et ma fille.

Pour le remboursement auprès de mon ex, je n'y crois pas.

Elle ne me répond pas mais a fait ces changements car le camping m'a envoyé un annulé et remplacé des documents.

Par **Xav11430**, le **11/08/2024** à **18:02**

D ailleurs je viens de vérifier, sur le dernier remplace et annule du camping, mon nom a bien disparu, mais reste le nom prenom de ma fille.

Il a encore peut être modifié, mais le camping ne veut plus me répondre, n etant pas le titulaire de la réservation.

Par **Pierrepauljean**, le **11/08/2024** à **19:00**

bonjour

puisque vous avez payé à la centrale de réservation et qu'il y a eu une annulation, demandez le remboursement à la centrale de réservation

Par **Xav11430**, le **11/08/2024** à **19:08**

Bonjour,

Payé en CB sur leur site de paiement en plusieurs fois.

Et j ai compris que même si j ai payé, je n ai aucun droit.

Et assurance annulation non prise lors de la souscription au depart.

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **11/08/2024** à **23:03**

je ne mentionnais pas le droit d'aller au camping, mais celui du remboursement de votre paiement

Par **miyako**, le **14/08/2024** à **09:15**

Bonjour,

[quote]

Payé en CB sur leur site de paiement en plusieurs fois.

[/quote]

Vous faites opposition à votre CB pour réservation changée à votre insu ,sans votre autorisation .Le contrat de vente d'origine n'ayant pas été respecté Votre ex devra payer à votre place .Vous pouvez même demander à votre banque de vous rembourser ce qui a déjà

été payé.

Cordialement